



**MARCHE DE SERVICES
ETUDE PATRIMONIALE ET TARIFAIRE
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : Mairie de Laz

1 rue de Pont Pol

29520 LAZ

Tél : 02 98 26 83 21

Fax : 02 98 26 87 27

Courriel : mairie.laz@wanadoo.fr

Marché n° : 2016-07

Date et heure limites de remise des offres : 31/10/2016 à 12 heures

Article 1 : Dispositions générales

Maître d'ouvrage :

MAIRIE DE LAZ
1 rue de Pont Pol
29520 LAZ

Pouvoir adjudicateur :

Madame Annick BARRE, Maire de Laz

Objet de la consultation :

Etude patrimoniale et tarifaire – schéma directeur eau potable.

Type de consultation

Cette consultation est passée en procédure adaptée en référence à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : www.amf29.asso.fr/ et/ou www.marches.megalisbretagne.org ou autre

Il est également disponible à la mairie de Laz, aux horaires d'ouverture au public :

Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

Article 2 : Dossier à fournir par les candidats

1 / Dossier de candidature comprenant :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

2/ un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Un mémoire technique décrivant de manière détaillée les modalités de déroulement de la mission, les moyens humains et techniques mis en œuvre pour son exécution (dont notamment le(s) CV du (des) intervenant(s)), et le planning prévisionnel de la prestation.

Conformément à l'article 55 du Décret 2016-360, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 51 du même décret.

3/ Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

4/ Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5/ Conditions d'envoi des offres

Les candidats transmettent leur offre sur support papier et sous pli cacheté portant la mention suivante :

« « Etude patrimoniale et tarifaire» - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LAZ
1 rue de Pont Pol
29520 LAZ

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse ci dessous :

MAIRIE DE LAZ
1 rue de Pont Pol
29520 LAZ

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le 31/10/2016 à 12 heures ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

6/ Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

Article 3 : Jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 2 du présent règlement de la consultation

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	50%
<i>Qualité de la méthodologie</i>	<i>20%</i>
<i>Moyens humains et techniques dédiés au projet</i>	<i>20%</i>
<i>Pertinence planning</i>	<i>10%</i>
Prix des prestations	50%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner les attributaires.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la valeur technique.

Article 4 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, par écrit et de préférence par courriel, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 31/10/2016** et devront s'adresser à :

MAIRIE DE LAZ
1 rue de Pont Pol
29520 LAZ

Fax : 02 98 26 87 27
Courriel : mairie.laz@wanadoo.fr